



RAPPORT D'ACTIVITÉ 2019



SOMMAIRE

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE « LA MAISON MATERNELLE » 2019-2020	3
RAPPORT MORAL	4
RAPPORT FINANCIER	5
RAPPORT D'ACTIVITE	10
ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS	
MAISON D'ENFANTS À CARACTÈRE SOCIAL « LA MAISON MATERNELLE » MANIN, PARIS (75019)	13
INSTITUT MEDICO-EDUCATIF « L'ARC-en-CIEL » VIRY-CHATILLON (91- ESSONNE)	15
MAISON D'ENFANTS A CARACTERE SOCIAL DE GLAYE CHATEAU DE GLAYE, CETON (61- ORNE)	17
INSTITUT MEDICO-EDUCATIF (DAME) « LE NID DES BOIS » MANOU (28- EURE-ET-LOIR)	18
ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL - ESAT « ATELIERS DES PORTES DU PERCHE » LA LOUPE (28- EURE-ET-LOIR)	20

CONSEIL D'ADMINISTRATION DE « LA MAISON MATERNELLE » 2019-2020

MARIE-ANNICK BERNARD

Membre du Conseil d'Administration de « La Maison Maternelle » depuis 1996. Ancienne assistante de direction d'associations. Epouse de Denis Bernard, arrière-petit-fils de Louise Koppe.

ALAIN COINTAT

Président du Conseil d'Administration de « La Maison Maternelle » depuis 2015. Contrôleur Général Honoraire des Offices Agricoles. Ancien Directeur Général de l'ANDA (Association Nationale pour le Développement Agricole), de l'ODEADOM (Office de développement de l'outre-mer) et d'établissements publics.

BENEDICTE DE LAVENNE DE CHOULOT

Membre du Conseil d'Administration de « La Maison Maternelle » depuis 2014. Secrétaire du Conseil d'Administration depuis 2018. Avocate. Chargée d'enseignement à l'Ecole de formation du Barreau, enseignante en droit international à la FACO et à l'école d'informatique IRIS. Correspondante du programme « Hors saison musicale » de l'Association Pour que l'esprit vive. Membre de l'association Droit et procédure et AEDBF.

FRANÇOIS DE RANCOURT DE MIMERAND

Membre du Conseil d'Administration de « La Maison Maternelle » depuis juin 2017. Eton College, Trinity College de l'Université de Cambridge. Institut européen d'administration des affaires, Harvard Business School. Diplômé Master of Arts, Master of Business Administration (MBA), Advanced Management Program. Ancien membre du comité de direction et contrôleur général de la Banque PARIBAS et de la Compagnie financière de PARIBAS. Ancien Président de la Société des amis de la Fondation Maeght.

JEAN-FRANÇOIS DENIS

Adhérent de « La Maison Maternelle » depuis 2008. Trésorier du Conseil d'Administration de l'Association depuis 2008. Diplômé d'études supérieures en mathématique appliquée. Actuaire. Ancien Directeur de société d'assurances sur la Vie.

CHRISTIAN DULCY

Président d'Honneur depuis 2015. Président du Conseil d'Administration de « La Maison Maternelle » de 2006 à 2015. MBA de l'INSEAD, Diplômé de Sciences-Po Paris, de l'Institut d'Administration des Entreprises de Paris. Graphologue-Conseil SFDG-CGCF. Membre Honoraire de l'Organisation Internationale des Experts ORDINEX.

ALAIN FENEON

Membre du Conseil d'Administration de « La Maison Maternelle » depuis 2017. Diplômé de l'Ecole Supérieure de Gestion (ESG Paris). Master Finances. Directeur financier dans plusieurs entreprises de l'industrie pharmaceutique.

PIERRE FOUILLADE

Membre du Conseil d'Administration de « La Maison Maternelle » depuis 2017. Ingénieur en agriculture et diplômé de l'ESSEC. Ancien directeur de l'Office de l'Elevage (Ministère de l'Agriculture), ancien Conseiller général du Cantal et ancien maire de Valette (Cantal). Contrôleur général honoraire des offices agricoles.

MARCEL JAEGER

Membre du Conseil d'Administration de « La Maison Maternelle » depuis 2013. Professeur émérite de la Chaire de travail social et d'intervention sociale au CNAM. Membre du Laboratoire interdisciplinaire pour la sociologie économique. Membre du Haut conseil de la santé publique et du Haut conseil du travail social. Vice-président de la commission d'évaluation et d'amélioration de la qualité sociale et médico-sociale à la Haute Autorité de Santé.

LUCIA LAPORTE

Membre du Conseil d'Administration de « La Maison Maternelle » depuis 2005. Economiste en aménagement du territoire et en gestion des collectivités locales.

ODILE MOUDARRES

Adhérente de « La Maison Maternelle » depuis 2011. Membre du Conseil d'Administration depuis 2014. Maîtrise de Sciences Sociales appliquées au travail social. Assistante sociale pendant 35 ans notamment à la CAF de l'Essonne.

JEAN-PIERRE MUSSO

Membre du Conseil d'Administration de la « La Maison Maternelle » depuis 2009. Préfet, chevalier de la Légion d'Honneur, officier de l'Ordre National du Mérite. Ancien préfet du Gers (1997-1999), ancien chargé de mission à l'inspection générale de l'administration du ministère de l'intérieur (1999-2008).

SOPHIE OHLEYER

Adhérente de « La Maison Maternelle » depuis 2010. Membre du Conseil d'Administration de « La Maison Maternelle » depuis 2018. Etude de commerce international en France, aux Etats-Unis, au Japon et en Corée du Sud. Ingénieur commercial au sein de grands groupes (IBM, Dassault, Schlumberger). Fondatrice de l'Association L'Arbre de l'éveil (ateliers de développement personnel)

PHILIPPE PEREZ

Membre du Conseil d'Administration de « La Maison Maternelle » depuis 2010. Addictologue - Consultant RH

RAPPORT MORAL

ALAIN COINTAT

Président de « La Maison Maternelle »

Chers adhérents, chers amis,

A l'heure de la rédaction des rapports, nous sommes rattrapés, comme vous le savez, par l'actualité de la crise sanitaire inédite que nous avons vécue depuis le mois de mars.

C'est la raison pour laquelle notre Assemblée générale a été exceptionnellement reportée en septembre.

Pendant la période de confinement liée à l'épidémie du Covid 19, le DAME de Manou, l'ESAT de La Loupe, l'IME « Arc-en-Ciel » de Viry-Chatillon et le siège de l'association ont été fermés. Toutefois les salariés de ces établissements sont restés à la disposition de l'employeur. Certains ont été amenés à intervenir pour assurer la continuité du service, soit par leur présence, soit par télétravail.

Bien évidemment, les directeurs ont, dès l'annonce du confinement, mis en place l'ensemble des mesures barrières et de distanciation, conformément aux instructions des pouvoirs publics.

Nous n'avons dénombré que 3 cas de Covid 19 à l'IME « Arc-en-Ciel » et 1 cas à la MECS de Manin. Aucun ne touche les enfants.

Les établissements de Manou et de La Loupe ont fait preuve de solidarité en donnant une partie de leur stock de masques de H1N1 à ceux qui n'en avaient pas et en proposant la réalisation de cloisons en bois pour confiner des personnes âgées partageant leurs chambres.

Nos maisons de Glaye et de Manin sont restées ouvertes pour la garde des enfants 24h/24 et les équipes, aussi bien éducatives, administratives, des services généraux que de direction, ont été très largement mobilisées.

94 % du personnel de Glaye était présent sur la période de mars à fin mai 2020. A Manin, le taux d'absentéisme s'est avéré beaucoup plus élevé, dépassant les 30 % sur cette même période, essentiellement en raison d'arrêts pour garde d'enfant, de difficultés à se rendre sur le lieu de travail avec la baisse de l'offre de transport, mais aussi à cause de multiples arrêts maladie.

Nous aurons à évaluer les conséquences de cette crise sanitaire, en espérant qu'elle restera derrière nous.

Concernant l'année 2019, je laisserai le soin à notre Trésorier et à notre Secrétaire d'évoquer en détail les aspects financiers et l'activité de chaque établissement.

Toutefois, je retiendrai quelques événements marquants :

- La venue, le 5 février, du Secrétaire d'Etat chargé de la Protection de l'Enfance, Monsieur Adrien Taquet, dans

notre établissement de Manin. Elle a permis d'engager des échanges constructifs pour enrichir la stratégie nationale que le gouvernement a mise en place dernièrement.

- L'inscription de notre établissement de Manou dans la politique inclusive des pouvoirs publics par la transformation de l'IME en Dispositif d'Accompagnement Médico-Social.
- L'issue favorable trouvée avec le Président du Conseil départemental de l'Orne pour assurer un financement équilibré à notre établissement de Glaye.
- La création d'une extension de l'ESAT, financée pour partie grâce au don de notre bienfaiteur, Monsieur Thomas Foussé.
- Notre Trésorier vous développera la situation financière de Manin. Elle accuse malheureusement pour la deuxième année consécutive un résultat déficitaire et présente des problèmes de fonctionnement. Nous avons demandé au Directeur général en lien avec le Directeur de l'établissement par intérim de nous proposer des mesures de redressement à court et moyen terme.

Malgré cela, je tiens à souligner que la situation financière de notre association est saine et notre trésorerie largement positive.

La présente Assemblée Générale permettra d'acter officiellement le rapprochement avec l'IME Arc-en-Ciel de l'association l'Eveil par l'approbation du Traité d'Apport Partiel d'Actif qui sera soumis à votre approbation.

J'ai le regret de vous annoncer le décès de notre ancien administrateur, André Renoux, survenu le 1^{er} avril dernier, à l'âge de 82 ans.

Je tiens à exprimer notre reconnaissance à toutes les personnes et organisations qui nous ont aidés par leurs dons ou leur engagement.

Toutes les actions entreprises au cours de l'année 2019 sont le fait d'un travail d'équipe et d'un personnel motivé et dévoué, autour d'un bureau et d'un Conseil d'Administration unis. Permettez-moi de les en remercier tous très chaleureusement.

Chers adhérents, chers amis, au risque de me répéter, vous savez que votre contribution est indispensable.

Sans vous, notre association ne peut exister. Nous comptons sur vous, votre fidélité et votre générosité.

Un très grand merci à vous.

RAPPORT FINANCIER

JEAN-FRANCOIS DENIS

Trésorier de « La Maison Maternelle »

PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'ASSOCIATION EXERCICE 2019

LES COMPTES ANNUELS CONSOLIDÉS 2019 SE CARACTÉRISENT PAR :

Un résultat net comptable déficitaire de - 131 591 € ;
Un résultat administratif net déficitaire de - 72 331 € ;
Un total du bilan de 18 756 037 €.

Un point d'attention particulier : le résultat de l'établissement de Manin fortement déficitaire.

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

ELÉMENTS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation s'élèvent à 12 387 387 €, contre 12 076 241 € en 2018, en augmentation de 2,58 %.

La part des subventions (dotations de financement,

produits de tarification des financeurs publics, ...) s'élève à 11 643 330 €, contre 11 370 971 € en 2018, en augmentation de 2,40 %. Elles représentent 94 % des produits d'exploitation.

Ventilation des subventions par établissement

ETABLISSEMENT	2019 €	2018 €	ECART %
Prix de journée et dotations de financement versés par les tiers financeurs :			
Maison d'enfants de GLAYE (Orne)	3 486 945	3 420 246	1,95
D.A.M.E. (ex IME) de MANOU (Eure-et-Loir)	3 202 502 ⁽¹⁾	3 355 985 ⁽²⁾	-4,57
Maison d'enfants de MANIN (Paris)	3 841 468	3 599 628	6,72
ESAT La Loupe (Eure-et-Loir) (dont complément Rémunération Travailleurs Handicapés)	1 047 214	1 039 333	0,76
Prix de journée pris en charge au titre de l'accompagnement de jeunes adultes handicapés / MANOU (Article L242-4 du Code de l'Action Sociale et des Familles / CASF, amendement Creton) :	65 202	-104 195 59 974	---
<small>(1) Dont un crédit non pérenne de 129 000 € versés dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt pour la transformation de l'offre (120 000 €) et dans le cadre de l'octroi de 9 000 € pour le financement des formations sur l'autisme</small>			
<small>(2) Dont un crédit non pérenne de 200 000 € au titre d'un projet de création d'une Unité d'Accueil Renforcé (UAR)</small>			

Le produit de la vente de biens et services dans le cadre de l'activité commerciale de l'ESAT de La Loupe s'élève à 291 808 € hors taxe, contre 275 602 € en 2018, en augmentation de 5,88 %.

Le montant des cotisations et dons des adhérents versés à l'association s'élève à 20 927 € (Cotisations= 2 205 €, Dons= 18 722 €), contre 20 510 € en 2018.

→ Les charges d'exploitation s'élèvent à 12 367 815 €, contre 11 995 480 € en 2018, en augmentation de 3,10 %.

On notera particulièrement les postes suivants :

CHARGES	2019	2018	ECART	% CHARGES
			2019/2018 %	
Charges de personnel (Salaires et traitements, charges sociales et fiscales)	8 838 797	8 437 578	4,76	71,47
Achats et charges externes	2 227 285	2 171 767	2,56	18,01
Dotations aux amortissements sur immobilisation	1 038 317	1 051 922	-1,29	8,4
Dotations aux provisions pour charges d'exploitation	129 000 ⁽¹⁾	200 000 ⁽²⁾		

(1) Crédits non pérennes à utiliser dans le cadre du projet de création d'une Unité d'Accueil Renforcé (UAR) à Manou,

(2) Crédits non pérennes à utiliser dans le cadre de la transformation de l'offre et d'une formation sur l'autisme

Le résultat d'exploitation enregistre un excédent de 19 572 €, contre un excédent de 80 761 € en 2018.

ELÉMENTS FINANCIERS

Les produits financiers s'élèvent à 50 198 €.

Les charges financières, constituées des intérêts sur emprunts, s'élèvent à 191 099 €. Un nouvel emprunt de 265 000 euros a été contracté pour le financement des travaux d'extension de l'ESAT de La Loupe sur une durée de 10 ans.

Le résultat financier enregistre un déficit de 140 900 €.

Le résultat courant avant impôts enregistre un déficit de 121 328 €, contre un déficit de 43 162 € en 2018.

ELÉMENTS EXCEPTIONNELS

L'exercice enregistre :

- Des produits exceptionnels pour 144 531 €, dont 4 354 € sur opérations de gestion, 71 908 € sur opérations en capital, et 68 270 € de reprises de provisions.
- Des charges exceptionnelles pour 145 566 €, dont

29 265 € sur opérations de gestion, 4 030 € sur opérations en capital, et 112 271 € de dotations aux amortissements et aux provisions (dont 111 671 € de provision pour indemnité de retraite).

- Un résultat exceptionnel déficitaire de 1 035 €.

Résultat net comptable

Après impôts sur les bénéfices de 221 €,

Le total des produits s'élève à 12 582 116 €,

auquel s'ajoute le report de ressources affectées non utilisées des exercices antérieurs (dons manuels) pour 2 957 €.

Le total des charges s'élève à 12 704 700 €,

auquel s'ajoutent des engagements à réaliser sur ressources affectées au titre de l'exercice de 11 964 € (engagement sur dons à réaliser).

Le résultat de gestion de l'Association pour l'exercice comptable 2019 se solde par un déficit de 131 591 €, contre un excédent de 98 930 € en 2018.

Résultats comptables et résultats administratifs ou économiques par Etablissement

Les résultats administratifs ou économiques correspondent aux résultats comptables corrigés des :

- Reprises de résultats excédentaires ou déficitaires des comptes administratifs des exercices antérieurs arrêtés par les tiers financeurs sur l'exercice 2018 ;

- Charges non opposables au financeur public qui correspondent à des charges comptabilisées au titre des règles comptables, mais qui ne bénéficient pas du financement public (charges à payer au titre des congés payés, droits acquis par les salariés provisionnés – Indemnités de Fin de Carrière).

Etablissements	Résultats Comptables 2019	Retraitements			Résultats Economiques 2019
		Reprises de Résultat	Provisions Congés payés	Réintégrations Provision IFC	
Gestion conventionnée ⁽¹⁾					
SIEGE Administratif	- 36 425	41 610	- 2 644	4 148	6 689
Maison d'enfants de GLAYE	98 291	- 84 388	- 19 690	42 075	36 289
DAME de MANOU	- 64 526	56 084	-12 223	34 732	14 066
Maison d'enfants de MANIN	- 177 899		- 3 797 - - 4 386	24 052	- 157 645
ESAT La Loupe / Social	12 348	- 22 977		6 665	- 8 350
			- 42 740		
Sous Total Gestion Contrôlée	- 168 211	- 9 671		111 671	- 108 951
Gestion libre ⁽²⁾					
ESAT La Loupe / Commercial	76 804	----	----	----	76 804
SIEGE GENERAL (Association)	- 40 184	----	----	----	- 40 184
Sous Total Gestion Libre	36 620				36 620
TOTAL 2019	- 131 591	- 9 671	- 42 740	111 671	-72 331

(1) Résultats sur gestion conventionnée (ou contrôlée) dont l'affectation revient au tiers financeur

(2) Résultats sur gestion libre (ou propre) dont l'affectation revient à l'Association

Commentaires concernant les comptes des différents établissements

SIEGE Administratif

Le Siège Administratif présente un déficit comptable de - 36 425 €.

Le résultat administratif corrigé, après reprise du résultat excédentaire, réintégration des dépenses non opposables

au tiers financeur (variation de provisions pour congés payés négatives) et déduction de la provision IFC, **dégage un excédent de 6 689 €.**

Le Siège avait été renforcé en octobre 2018 avec l'arrivée

de la Responsable comptable et paie. Il a pu enfin pourvoir l'ensemble de ses postes autorisés avec l'arrivée en octobre 2019 de la Responsable Ressources Humaines.

On note que les dépenses d'exploitation courante sont en dépassement de 4,86% par rapport au budget exécutoire arrêté par le tiers financeurs. L'augmentation du personnel du Siège a entraîné des dépenses de fonctionnement plus importantes pour un budget sous doté.

Le total des dépenses afférentes au personnel est inférieur de 3,20 % par rapport au budget exécutoire, économies en lien avec la prise de fonction en fin d'année de la nouvelle Responsable RH.

Concernant la structure, on note un dépassement des dépenses de 22,38 % par rapport au budget exécutoire. Plusieurs dépassements importants affectent particulièrement le résultat : la maintenance informatique (problème récurrent), la location de photocopieurs et les services bancaires enregistrent de fortes augmentations.

MAISON D'ENFANTS DE GLAYE (Orne)

En 2019, 21 760 journées ont été réalisées pour 21 900 journées prévisionnelles, soit une légère sous-activité de 140 journées de moins que le prévisionnel, et un taux d'occupation réel de 99,36 %. L'année s'est terminée avec un effectif de 54 jeunes pour une capacité de 60 places, dont 8 de l'Orne, 6 d'Eure-et-Loir, 35 de la Sarthe, 3 de Paris, 2 de la Mayenne.

L'effectif du personnel de l'établissement pourvu était de 51,97 ETP (Equivalent temps plein) pour 54,13 ETP autorisés, soit un sous-effectif de -2,16 ETP.

La Maison de GLAYE termine l'exercice avec un excédent comptable de 98 291 €.

Le résultat administratif corrigé, après reprise du résultat déficitaire de 84 388 €, réintégration des dépenses non opposables au tiers financeur correspondant à la variation de provision pour congés payés négative de -19 690 € et réintégration de la provision pour IFC non opposable de 42 075 €, **se solde par un excédent de 36 289 €.**

Ce résultat est le fruit des mesures prises en 2018 pour rétablir une situation périlleuse qui, fin 2017, nous semblait remettre en cause l'avenir de l'établissement si elle perdurait : abaissement de la capacité d'accueil, postes supprimés, réorganisation de l'établissement, négociations difficiles avec le Conseil départemental de l'Orne, ...

DAME DE MANOU (Eure-et-Loir)

[DAME = Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif / Ex IME = Institut Médico-Educatif]

Rappelons que la gestion financière et la procédure budgétaire de l'établissement sont suivies dans le cadre du CPOM signé en 2015 avec l'ARS du Centre-Val de Loire pour une durée de 5 années et qui prend fin en 2019. Un nouveau CPOM sera négocié courant 2020 conjointement DAME MANOU – ESAT La Loupe.

En 2019, 10 604 journées ont été réalisées sur les 12 672 journées prévisionnelles, soit un déficit de 2 068 journées et un taux d'occupation de 83,68 %.

L'effectif du personnel de l'établissement pourvu était de

48,16 ETP pour 48,35 ETP autorisés, soit un léger sous-effectif de 0,19 ETP.

Le résultat comptable de l'exercice est déficitaire de - 64 526 €. Après incorporation du résultat excédentaire de 2017 de 56 084 €, réintégration de la provision pour congés payés négative de - 12 223 € et de la variation de provision de fin de carrière de 34 732 € non opposables au tiers financeur, **le résultat administratif corrigé se solde par un excédent de 14 067 €.**

Si l'on note des dépassements de certaines dépenses d'exploitation par rapport au CPOM, tant au niveau du personnel que de l'exploitation courante et de la structure, l'ensemble reste équilibré et la gestion de l'établissement satisfaisante.

Notons que des crédits non pérennes d'un total de 129 000 € ont été versés par l'ARS, pour la transformation de l'offre dans le cadre de l'appel d'offre à manifestation d'intérêt (AMI) (120 000 €) et le financement de formations à l'autisme (9 000 €). Ces sommes ont fait l'objet d'une provision pour utilisation ultérieure.

La conversion de l'établissement de MANOU d'IME en DAME n'a pas eu d'effet immédiat sur l'exercice 2019. Il n'en sera pas de même ultérieurement. Sans rentrer ici dans des détails complexes, le Dispositif d'Accompagnement Médico-Educatif entraînera des modifications substantielles dans le modèle d'inclusion des enfants en difficulté dans le monde « *normal* » et conduira à revoir profondément la configuration et le fonctionnement de l'établissement.

Soulignons enfin que la situation financière de l'établissement est extrêmement favorable et bénéficie d'une trésorerie importante.

MAISON D'ENFANTS DE MANIN (Paris)

L'activité de l'exercice 2019 de 20 406 journées réalisées a été supérieure au prévisionnel de 19 764 journées, soit un excédent de 642 journées.

L'établissement comptait un total de 57 enfants au 31/12/2019.

L'effectif du personnel pourvu était de 50,33 ETP pour 49,25 ETP autorisé, soit un dépassement de 1,08 ETP.

L'exercice 2019 enregistre un déficit comptable de - 177 899 €. Après réintégration des dépenses non opposables au tiers financeur correspondant à la variation de la provision pour congés payés négative de - 3 797 € et de la provision IFC de 24 052 €, **le résultat administratif corrigé se solde par un déficit de - 157 645 €.**

Ce déficit très important, minimisé par la suractivité réalisée, a plusieurs origines :

Des dépassements sur les dépenses réalisées par rapport au budget exécutoire concernant essentiellement les charges de personnel en lien avec le fort taux d'absentéisme ;

Des surcoûts liés aux renforts éducatifs autorisés mais non financés au budget.

Le total des charges de personnel s'élève à 2 641 460 €, soit un dépassement de 257 460 €.

Suivant les recommandations de la DASES, l'établissement

a poursuivi l'accueil d'enfants présentant des troubles graves du comportement ou porteurs de handicaps avec troubles associés nécessitant des accompagnements individualisés. Cet accroissement temporaire d'activité a conduit au recrutement de personnels en renfort éducatif en CDD pour un surcoût important de 111 729 €.

La prise en charge de ces dépenses d'accompagnement n'a pas été valorisée en amont au budget et on peut regretter qu'elle n'ait pas été incluse dans le prix de journée. Elle sera prévue lors de l'étude du compte administratif 2019 ... en 2021 et laisse l'établissement afficher un déficit substantiel.

402 CDD ont été conclus sur l'année pour remplacement des absences ou renforts éducatifs. Le coût des CDD de remplacement conclus s'est élevé à 294 891 €.

On a compté sur l'année un total de 2 980 jours d'absences diverses, soit un taux d'absentéisme de 16,58 %.

Concernant les dépenses d'exploitation courantes, on enregistre un dépassement de 14,60 % par rapport au budget exécutoire (+ 63 371 €), expliqué essentiellement par la suractivité réalisée en 2019 et les frais importants occasionnés pour les enfants difficiles.

Enfin, les dépenses afférentes à la structure accusent un dépassement de 5,88 % (+ 59 944 €), hors provision de départ en retraite non opposable. Les dépenses de maintenance dont le coût a doublé en 1 an, la vêtue, une dépense non budgétée liée au contrat de location de copieurs et des charges exceptionnelles non prévues, dont un Prud'homme, ont concouru à celui-ci.

ESAT LA LOUPE (Eure-et-Loir)

ESAT SOCIAL

10 542 journées ont été réalisées sur 10 542 journées prévisionnelles.

47 travailleurs en situation de handicap sont pris en charge, totalisant 42 ETP (8 travailleurs sont à temps partiel).

L'effectif du personnel d'encadrement pourvu est de 8,34 ETP pour 8,65 ETP autorisés, soit un sous-effectif de - 0.31 ETP.

BILAN CONSOLIDÉ

Le total du bilan consolidé au 31/12/2019 s'élève à 18 756 037 €, contre 18 723 948 € au 31/12/2018 (+ 0.17%).

ELEMENTS DU BILAN

LES IMMOBILISATIONS

La valeur brute des immobilisations en fin d'exercice s'élève à 19 229 536 €, pour 18 745 031 € en début d'exercice.

Le montant des amortissements en fin d'exercice s'élève à 10 140 217 €, pour 9 179 872 € en début d'exercice.

La valeur nette des immobilisations en fin d'exercice s'élève à 9 089 319 €, pour 9 565 159 € en début d'exercice.

LA TRÉSORERIE

Le montant de la trésorerie au 31/12/2020 (Valeurs mobilières de placement + disponibilités - concours

Le résultat comptable enregistre un excédent 12 348 €.

Après incorporation du résultat déficitaire de 2017 de 22 977 € et réintégration des dépenses non opposables au tiers financeur correspondant à la variation de la provision pour congés payés négative de - 4 386 € et de la provision IFC de 6 665 €, **le résultat administratif corrigé se solde par un déficit de - 8 350 €.**

Pour la part Sociale, ce résultat est satisfaisant tout en sachant que ce déficit récurrent est structurel, le point d'équilibre se situant à 48 travailleurs.

ESAT COMMERCIAL

L'exercice 2019 se solde par un résultat excédentaire de 76 804 €.

Les produits de l'activité commerciale en biens et services de l'ESAT s'élèvent à 298 808 € hors taxe.

Les travaux d'extension de l'ESAT avec la création d'un atelier de menuiserie ont débuté en juillet 2019 et s'achèveront en 2020.

Dans le cadre du financement de ces travaux, un emprunt de 265 000 € au taux bonifié de 0,99 % sur 10 ans a été souscrit auprès de la Caisse d'Epargne.

Par ailleurs, la trésorerie de l'ESAT au 31/12/2019 étant importante, un virement de 250 000 € a été effectué en fin d'exercice de l'ESAT à l'Association (Siège Général) en vue de diminuer l'apport à long terme de 953 099 € du Siège vers l'ESAT lors de sa création. Cette opération s'inscrit dans la préparation de la négociation à venir avec l'ARS du CPOM conjoint MANOU+ESAT.

SIÈGE GÉNÉRAL

Le résultat comptable du Siège Général se solde par un **déficit de - 40 184 €.**

Ce déficit structurel est la conséquence d'une dotation aux amortissements du patrimoine immobilier de 51 433 € et d'engagements à réaliser sur dons manuels de 11 964 €, qui ne sont que partiellement compensés par les produits.

bancaires) s'élève à 4 542 332 €, dont 2 995 398 € à l'Association en propre.

LES FONDS ASSOCIATIFS

Les fonds associatifs en fin d'exercice s'élèvent à 6 295 593 €, contre 6 664 012 € en début d'exercice.

LES PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Le total des provisions pour risques et charges en fin d'exercice s'élève à 1 558 007 €, pour 1 302 829 € en début d'exercice.

Une provision pour charges de 761 752 € est comptabilisée au titre de l'engagement de départ à la retraite du personnel en activité au 31/12/2019.

DETTES FINANCIÈRES À LONG TERME

Le montant brut des dettes au titre des emprunts à long

terme souscrits auprès des établissements de crédit au 31/12/2019 s'élève à 5 598 567 € :

- 3 847 844 € correspondent aux emprunts souscrits auprès de la Caisse d'Épargne pour le financement des travaux de MANIN.
- 1 502 585 € correspondent aux emprunts souscrits auprès du Crédit Coopératif en 2010 pour financer les travaux réalisés à MANOU.
- 248 138 € correspond à l'emprunt souscrit en début d'année auprès de la Caisse d'Épargne pour le financement de travaux réalisés à l'ESAT de La Loupe.

ENGAGEMENTS FINANCIERS AU PROFIT D'ÉTABLISSEMENTS BANCAIRES

En garantie du remboursement d'emprunts, la Maison Maternelle a consenti une garantie hypothécaire au profit de deux établissements bancaires :

- pour la somme totale de 4 505 008 €, une garantie hypothécaire au profit de la Caisse d'Épargne portant sur l'immeuble de MANIN à Paris.
- pour la somme de 2 220 000 €, une garantie hypothécaire au profit du Crédit Coopératif portant sur l'ensemble immobilier de MANOU.

EN CONCLUSION ...

Globalement, le bilan de l'Association « La Maison Maternelle » est sain et confirme sa solidité financière.

La situation des différents établissements reste contrastée d'un exercice à l'autre, en constatant les résultats satisfaisants de MANOU et de l'ESAT et le redressement encourageant de GLAYE, dans un contexte toujours difficile.

Mais nous devons exprimer notre inquiétude pour la Maison de MANIN. Outre le mauvais résultat financier qui pénalise le résultat consolidé de l'Association, et dont les causes sont diverses, il faut constater des dysfonctionnements tant structurels que fonctionnels, qui ont conduit à une détérioration de l'organisation administrative, préjudiciable à l'établissement.

Rappelons que des investissements importants avaient été effectués il y a peu, dans le cadre de la restructuration de cet établissement, dont on est en droit d'espérer qu'il puisse jouer un rôle pilote dans l'aide sociale à l'enfance à Paris.

Nous pouvons espérer que l'intégralité des déficits constatés depuis 2 ans seront repris ultérieurement par le tiers financeur, lors du contrôle des comptes, faute de quoi les fonds propres de l'Association seront mis à contribution.

Le Conseil d'Administration a pris en main le problème et des mesures fortes ont été et seront prises pour redresser la situation de MANIN. Des procédures de contrôle de gestion renforcées seront notamment mises en place par le Siège.

En 2020, nous négocierons un CPOM commun pour le DAME de Manou et l'ESAT.

C'est avec plaisir que nous accueillerons en 2020 l'IME L'Arc-en-Ciel (situé à Viry-Chatillon) au sein de « La Maison Maternelle ».

RAPPORT D'ACTIVITE

Bénédicte DE LAVENNE

Secrétaire de « La Maison Maternelle »

Ce rapport d'activité a été rendu possible grâce à la contribution des équipes de la direction générale et des directions des établissements de l'Association qui en sont remerciées.

L'Association compte 197 adhérents en 2019, dont 145 à jour de leur cotisation.

L'ESAT

L'établissement accueille 46 travailleurs en situation de handicap dans les différents ateliers. Plus de la moitié d'entre eux ont entre 18 et 30 ans. Ils résident majoritairement chez eux et sont pour la plupart célibataires. La plupart sont autonomes pour ce qui concerne leur résidence, mais seuls 8 d'entre eux sont autonomes quant à leur vie sociale. Les travailleurs sont donc globalement suivis et accompagnés, le plus souvent par leurs parents.

Contexte économique et mission

Le travail à l'ESAT n'est pas occupationnel, il a une vraie valeur économique. L'établissement est d'ailleurs en situation de concurrence et doit constamment s'adapter et se diversifier.

Cependant, l'ESAT est avant tout une institution médico-sociale et l'accent est mis sur l'épanouissement personnel et social de chaque travailleur.

A cette fin, l'ESAT se concentre sur deux missions :

- Proposer aux personnes en situation de handicap la pratique d'activités à caractère professionnel,
- Réaliser des activités de soutien.

Ateliers

Les ateliers de l'ESAT sont :

- Sous-traitance et conditionnement
- Entretien espaces verts
- Fabrication de palettes de transport
- Self-service et hygiène des locaux

Activités de soutien

Toutes les activités de soutien sont décidées en collaboration et avec l'accord du travailleur en situation de handicap. Elles sont définies en considération des objectifs et actions du projet personnalisé de la personne. Ce projet identifie les besoins individuels de chacun.

Cette année, le thème principal a été la description et le fonctionnement des postes de travail des ateliers.

D'autres thèmes ont également fait l'objet de séances de soutien : droits, devoirs et statut du travailleur en situation de handicap en ESAT, soutien spécifique à l'intégration en milieu ordinaire, hygiène de vie et nutrition et suivi individualisé.

Stagiaires

Un dispositif est en place au sein de l'ESAT qui permet d'accueillir de nouveau arrivants et de les aider à définir un projet professionnel adapté. En parallèle, un travail d'échanges et de réunions est effectué avec les différents ESAT du département.

Extension

Des travaux d'extension ont débuté en juillet 2019 afin de résoudre le problème de la gêne causée par le bruit de l'atelier de fabrication de palettes. L'extension va offrir un confort appréciable au niveau sonore, mais également au niveau thermique.

Projets / Perspectives pour 2020

Le travail autour de l'inclusion en entreprise adaptée et en milieu ordinaire va s'intensifier.

2020 sera également centrée sur l'aménagement de l'extension et de sa mise en service.

MAISON D'ENFANTS DE CLAYE

L'établissement a accueilli 60 enfants, garçons et filles de 3 à 18 ans et des jeunes majeurs jusqu'à 21 ans.

Ces enfants ont fait l'objet d'un placement judiciaire par le Juge des enfants ou d'une mesure d'accueil provisoire de l'ASE relevant de son initiative ou à la demande des parents. La MECS de GLAYE accueille volontiers les fratries : il y en avait 12 présentes en 2019.

Mission

La MECS de GLAYE a pour mission d'accueillir et d'héberger des mineurs et jeunes majeurs en difficultés sociales et/ou privés de façon temporaire ou non de soutien familial. Elle remplit une fonction de suppléance familiale à caractère éducatif et social.

Les lignes directrices du projet d'établissement sont : accueillir et héberger, protéger, éduquer, socialiser et associer les parents.

Activité

La MECS a connu une légère sous-activité en 2019, due à des sorties d'enfants. La durée moyenne de prise en charge est de 22 mois.

Elle a retravaillé en septembre sur la configuration et la répartition des jeunes au sein des unités de vie, avec un groupe mixte d'adolescents.

La MECS constate depuis quelques années qu'elle accueille de plus en plus d'enfants atteints de pathologies

plus ou moins lourdes : hyperactivité, énurésie, situations abandonniques, surcharge pondérale... et de plus en plus d'enfants ayant fait l'objet d'abus et de violence.

Le public s'est nettement rajeuni en 2019 et les groupes sont restés très chargés durant les week-ends et les vacances scolaires, en raison de situations très dégradées dans les familles. L'organisation des vacances représente un coût et est souvent compliquée par les problèmes comportementaux de certains enfants.

Tous les jeunes sont inscrits dans un cursus scolaire et/ou pré-professionnel.

Le nombre d'encadrants devient insuffisant et nécessite des moyens supplémentaires. Les personnels de services généraux sont mobilisés pour l'essentiel de leur temps pour assurer le transport des enfants.

Le taux d'absentéisme du personnel a baissé en 2019. 2 départs ont été remplacés, un ne l'a pas été. En cas de besoin, il est fait appel à des personnes en CDD, surtout pour pallier les remplacements de salariés en congés annuels.

MAISON D'ENFANTS DE MANIN

L'établissement a accueilli 57 enfants, garçons et filles de 5 à 17 ans.

Ces enfants ont fait l'objet d'un placement judiciaire par le Juge des enfants ou d'une mesure d'accueil provisoire de l'ASE relevant de son initiative ou à la demande des parents. La MECS de MANIN accueille volontiers les fratries : il y en avait 6 présentes en 2019.

Mission

La MECS de MANIN a pour mission d'accueillir et d'héberger des mineurs et jeunes majeurs en difficultés sociales et/ou privées de façon temporaire ou non de soutien familial. Elle remplit une fonction de suppléance familiale à caractère éducatif et social.

Activité

L'activité en 2019 est supérieure au prévisionnel, en raison d'un travail sur l'accompagnement des fratries, de la mise en place d'une sortie en alternance pour plusieurs jeunes et de nouvelles admissions. La durée moyenne de prise en charge est de 30,91 mois.

Tout au long de l'année, des actions éducatives et pédagogiques menées avec et auprès des enfants se sont inscrites dans une démarche citoyenne et participative.

La MECS a constaté en 2019 un besoin grandissant de soins, en raison de carences éducatives familiales ou de frais médicaux trop onéreux. Elle assure donc un suivi au niveau médical.

Tous les jeunes sont inscrits dans un cursus scolaire et/ou pré-professionnel.

La MECS a développé des partenariats pour des formations communes du personnel autour de thématiques.

Le taux d'absentéisme du personnel est très important en 2019. Le recours au CDD de remplacement occasionne un surcoût notable.

En outre, un besoin croissant de personnel se fait sentir en raison du fait que les enfants restent de plus en plus pendant les week-ends.

Evènements

Le 5 février 2019, le secrétaire d'Etat chargé de la protection de l'enfance, M. Adrien Taquet, a rendu visite à la MECS de MANIN.

Le 20 novembre 2019, certains enfants ont participé à la manifestation organisée par la mairie de Paris pour le 30^{ème} anniversaire de la Convention Internationale des droits de l'enfant.

Auparavant, les enfants se sont réunis à trois reprises avec 120 autres accueillis dans différentes MECS d'arrondissements parisiens, à la Fabrique de la Solidarité

dans le 12^{ème} arrondissement, pour trois ateliers ayant pour but de les sensibiliser à leurs droits.

LE DAME « LE NID DES BOIS »

Il s'agit de l'ancien IME de MANOU, dont le statut d'institut médico-éducatif a changé en 2019 pour devenir un dispositif d'accompagnement médico-éducatif.

L'établissement accueille des enfants, adolescents et jeunes âgés de 6 à 20 ans.

Depuis le passage en DAME, l'établissement accueille les enfants et les adolescents du secteur, ce qui implique une augmentation notable de la fréquentation.

Mission

Le DAME a pour mission d'accueillir des jeunes présentant une déficience intellectuelle, moyenne et légère, avec ou sans troubles associés, en vue de leur insertion sociale et, si possible, professionnelle.

Les « fiches actions » du C.P.O.M. du Nid des bois sont les suivantes :

Fonctionnement de l'Unité d'Accueil Séquentiel (pour les enfants présentant des troubles psychiques et/ou des troubles importants du comportement),

Adaptation du projet institutionnel aux besoins des personnes accueillies,

Accompagnement de la scolarisation en milieu ordinaire,

Favorisation des procédures et gestion budgétaire,

Actualisation du projet d'établissement (terminé en 2016),

Mise en place de la démarche qualité.

Elles mobilisent les efforts du personnel.

Activité

L'activité en 2019 est inférieure au prévisionnel. Cela s'explique par les grèves de fin d'année et par le fait que les parents sont de plus en plus nombreux à garder leurs enfants chez eux pendant la totalité des vacances scolaires.

A la fin de l'année 2019, 83 jeunes fréquentaient les

différentes sections de l'établissement, dont certains en « *situation complexe* », pour lesquels il a fallu des adaptations de personnel et de matériel et un changement des pratiques d'accompagnement.

Tous les jeunes bénéficient d'enseignements scolaires selon leur rythme. Différentes réalisations internes et externes ont été proposées aux jeunes en tant que supports pédagogiques et techniques dans le cadre de la formation professionnelle. Un atelier de préparation aux activités de conditionnement a vu le jour au sein de la SIPFP en complémentarité de l'atelier délocalisé sur l'ESAT de LA LOUPE, qui permet aux jeunes de se confronter à la réalité du travail protégé et de se préparer à une éventuelle embauche.

L'établissement propose beaucoup d'activités sportives, des activités éducatives (autonomie dans la vie quotidienne, épanouissement personnel et développement culturel), ainsi que des sorties et des séjours.

L'accent a été mis cette année sur l'inclusion. La poursuite des séjours extérieurs sera favorisée.

Le DAME poursuit son engagement, au titre d'établissement témoin sur le département, à s'inscrire dans une démarche de formation et de mise en œuvre autour des Compétences Psycho-sociales sur la demande de l'ARS et avec son appui.

ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS

MAISON D'ENFANTS À CARACTÈRE SOCIAL
« LA MAISON MATERNELLE »

MANIN, PARIS (75019)



L'année 2019 a été marquée par la visite, le 5 février, du Secrétaire d'Etat chargé de la Protection de l'Enfance, M. Adrien Taquet, et de la Députée du 19^{ème} arrondissement, M^{me} Delphine O. Une première dans l'organigramme ministériel.

C'est aussi l'année du départ en congé maternité de la Directrice, alors qu'une réorganisation avait été impulsée par cette dernière. Cette action, engagée en 2018, a conduit à la redistribution des groupes d'enfants, avec le changement des équipes éducatives.

C'est aussi la poursuite du plan d'action 2018/2023 et la mise en œuvre du projet d'établissement validé le 15 mars 2018 par le Conseil d'administration de l'Association.

ACTIVITE

L'objectif arrêté pour 2019 était de 19764 journées. 20406 ont été réalisées, soit +642 journées.

Cette légère augmentation de l'activité se caractérise



M. Adrien Taquet et M^{me} Delphine O, entourés de l'équipe de direction, du Président et d'un administrateur de « La Maison Maternelle »

notamment par l'accueil des fratries, ce qui conduit les autres départements d'Ile-de-France à nous solliciter. Nous constatons une augmentation des accompagnements et/ou actes de santé liés aux carences éducatives familiales ou des frais médicaux trop élevés pour certaines familles.

ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS

Par ailleurs, rappelons que la Maison de Manin, conformément aux termes du courrier de M. Jean-Paul Raymond de juillet 2018, a poursuivi l'accueil des enfants sujets à des troubles du comportement, violents ou porteurs de handicaps avec troubles associés.

Ces enfants ont nécessité des accompagnements renforcés, pour lesquels l'association a, en accord avec la DASES, fait appel à des intervenants en CDD.

Comme chaque année, des séjours sont organisés, selon les goûts à la montagne, à la campagne ou à la mer, pour permettre aux enfants et aux jeunes de quitter la "grosse collectivité" et de partager des moments en plus petits effectifs, de se constituer de beaux souvenirs avec les éducateurs et les autres enfants. Ces moments sont l'occasion de consolider les relations éducatives et contribuent à l'éducation à la citoyenneté. Par ailleurs, un séjour était prévu au Sénégal ; les enfants et les professionnels s'étaient mobilisés pour financer une partie du séjour, en partenariat avec un restaurant solidaire "la Nouvelle Rôtisserie" dans le 10^{ème} arrondissement. Malheureusement, les tensions locales ont conduit la Mairie de Paris à interdire le départ en séjour.

A l'occasion de l'Assemblée générale, qui s'est tenue le 18 juin 2019, à Manin comme chaque année, un grand barbecue a été organisé pour fêter l'été. Les parents des enfants accueillis étaient invités. C'est autour de délicieuses grillades que les parents, les enfants et les salariés ont pu avoir des échanges avec nos administrateurs et certains de nos adhérents.



Le droit à vivre dignement :
Article 27 de la Convention
Internationale des Droits de l'Enfant



Rêver - Partir - Rester - Rev'nir
Révéler - Réagir - Rédiger - Réussir
AIMER, ÉCRIRE
AIDER, ET DIRE
DESSINER, DÉGUERPIR
DÉCIDER, DÉCOUVRIR

Assumer toutes ses fautes
 Avancer tête haute
 Effacer la tristesse
 Môme sans changer d'adresse
 Soulever des montagnes
 Aller à la campagne
 Consoler ses proches
 S'abonner chez Sosh
 Elles sont chez Free...
 elles n'ont rien compris !

BREF !! On reprend :
 Réver - Partir - Rester - Rev'nir
 Révéler - Réagir - Rédiger - Réussir
 AIMER - ÉCRIRE
 AIDER - ET DIRE
 DESSINER --- DÉGUERPIR
 DÉCIDER ---- DÉCOUVRIR

Manger sainement
 Dormir sereinement
 Mourir dignement
 S'offrir des fleurs
 Affronter ses peurs
 Avancer sans pleurer
DANSER QUELQUE SOIT L'ÂGE
CHANTER QUELQUE SOIT L'ÂGE
RIMER QUELQUE SOIT L'ÂGE
SLAMER QUELQUE SOIT L'ÂGE

SLAMER QUELQUE SOIT L'ÂGE
NAGER
LA
TÊTE
DANS
LES
NUAGES

DES VERBES POUR VIVRE

Noura Gwendoline Sophie Allyiah Lola Roukia & Rim

L'année 2019 fut celle du 30^{ème} anniversaire de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. La Mairie de Paris avait organisé un évènement intitulé « *Slame tes droits* ».

Des ateliers ont réuni à "la Fabrique de la Solidarité" dans le 12^{ème} arrondissement 120 enfants venant des Maisons d'Enfants des différents arrondissements parisiens, avec pour objectif de sensibiliser les enfants à leurs droits été d'écrire des textes, de les mettre en scène et de les présenter devant le Conseil de Paris. Cet après-midi s'est clôturé par un goûter dans les salons de la Mairie de Paris.

PARTENARIAT

En décembre, une convention avec l'Union française des centres de vacances a été signée, qui permet une meilleure organisation des séjours pour les enfants : choix des séjours facilité ; partie administrative améliorée (réservation, inscription et paiement).

Cette année, la fondation du Crédit Agricole a fait un don de 3000 € pour la réfection de la salle des familles et l'achat de mobilier (tables, chaises, canapé).

ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS

INSTITUT MEDICO-EDUCATIF « L'ARC-en-CIEL »

VIRY-CHATILLON (91- ESSONNE)



L'année 2019 a été marquée par la recherche de l'association « L'EVEIL », dont l'IME Arc-en-Ciel dépendait, d'un rapprochement associatif pour les trois établissements et ou services de celle-ci. Finalement, en juin 2019, « L'EVEIL » a fait le choix, après consultation des salariés, pour l'IME et, en accord avec ce dernier, de se rapprocher de l'association « La Maison Maternelle ».

Tout ce travail de recherche d'associations a pris beaucoup de temps. Régulièrement, nous avons informé les salariés et essayé de rassurer. Dans une telle situation, l'aspect technique n'est pas le plus complexe. En revanche, même lorsque la fusion est choisie, cela induit qu'une entité disparaisse au profit d'une autre et cela peut engendrer des craintes et de l'inquiétude. Les équipes ont alors besoin d'être informées, soutenues et accompagnées dans ce changement par la direction de l'établissement mais aussi par l'association « La Maison Maternelle », qui a pu durant cette année tisser les bases d'une relation de confiance.

Au cours de cette année, nous avons constaté que les personnes en situation de handicap pouvaient rencontrer des difficultés à accéder à la prévention et aux soins. Il est donc nécessaire que l'ensemble des acteurs adaptent et organisent leurs actions. Afin de faciliter l'accès aux soins des familles, nous avons établi une convention de partenariat avec un kinésithérapeute car, effectivement, de nombreuses familles ne trouvent pas de kiné pour la rééducation de leur enfant qui présente de nombreux troubles musculo-squelettiques. Nous avons donc mis en place des bilans en accord avec les familles et les médecins traitants des enfants au nombre de 13 et, par la suite, des

rééducations ont été proposées pour 11 enfants. Toutes les rééducations se font, à la demande des familles, sur l'établissement.

LA VIE DANS L'ÉTABLISSEMENT

Dans le cadre de Spécial Olympics, quatre jeunes filles de notre établissement sont parties en Slovaquie en septembre pour participer à une compétition de Gymnastique rythmique, accompagnées par deux salariés de l'IME. Elles ont été très fières de représenter la France et se sont entraînées régulièrement et toujours avec le sourire. Nous ne pouvons que remercier les familles qui nous ont fait confiance et laissé leur enfant pour ces trois jours intenses de compétition.

De nombreux événements sont venus ponctuer l'année, comme la rencontre multi-sports, toujours organisée avec notre partenaire Spécial Olympics. Au total, ce sont 185 personnes (professionnels, parents, enfants, fratrie...) qui se sont rencontrées un samedi matin pour partager des ateliers sportifs. Nous réitérerons cette nouvelle expérience à la demande générale.

Le mois de décembre a été, de même, riche en événements

ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS

avec notre marché de Noël, qui réunit toujours beaucoup de monde, et notre fête de fin d'année autour d'un bon repas et de la venue du père Noël avec un cadeau pour chaque enfant.

En juin, les enfants du groupe des moyens ont donné leur représentation de théâtre de marionnettes face à de nombreux spectateurs venus les applaudir (centres de loisirs, familles et partenaires). Comme chaque année, enfants et professionnels se sont impliqués dans ce projet qui a été le fil conducteur pour de nombreuses activités (séjour, djembé, stage théâtre, activités scolaires...).

PROJETS ET PERSPECTIVES

Notre établissement accompagne des enfants et des adolescents de 5 à 14 ans. Toutefois, depuis plusieurs années, nous voyons que les jeunes accueillis ne trouvent pas de place dans les établissements de suite de type SIFpro ou IME (jusqu'à 20 ans) de par leur manque d'autonomie, leur handicap... Ils sont actuellement au nombre de 15 à avoir 15 ans et plus. Nous travaillons notamment avec le groupe des « grands » sur un projet d'accueil pour ces jeunes jusqu'à 20 ans sur la structure-appartement proche de l'établissement. Les espaces ont déjà été modifiés afin de travailler sous forme d'ateliers, en repensant les affichages afin de travailler sur les repères, la communication, car beaucoup d'adolescents de ce groupe n'ont pas le langage oral. Nous recherchons également sur la ville de Viry-Châtillon de nouveaux partenaires avec les commerçants de la ville pour que nous puissions élaborer ensemble de nouveaux projets inclusifs. Dans le cadre

de la formation professionnelle, nous avons continué à former les professionnels sur l'accompagnement de la personne en situation de handicap et la gestion de sa vie affective et sexuelle.

Différents ateliers ont pu être définis, tels que « Corps et sensorialité », « schéma corporel », le « consentement » et un groupe puberté/ sexualité... Nous avons également continué la supervision des équipes dans la mise en place d'outils de communication, avec un point sur leurs mises en place effectuées depuis la formation avec l'harmonisation des pictogrammes sur tous les groupes de vie et l'adaptation des emplois du temps pour les enfants. Nous avons également recensé les difficultés rencontrées dans la mise en pratique, qui se situent essentiellement sur le manque de temps. Deux personnes sont maintenant responsables de la mise à jour des pictogrammes et du recueil de l'ensemble des difficultés rencontrées par les professionnels.



ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS

MAISON D'ENFANTS A CARACTERE SOCIAL DE GLAYE

CHATEAU DE GLAYE, CETON (61- ORNE)



L'ACTIVITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT

Sur l'exercice 2019, nous avons réalisé 21 760 journées, soit 140 journées de moins que le prévisionnel. Cette légère sous-activité est liée à la sortie dans le courant du dernier trimestre de 9 enfants dont une fratrie de 3, sur décision de justice, ce qui n'était pas prévu pour la fin d'année. Nous notons également au cours de cette année un net rajeunissement du public accueilli et des groupes très chargés sur les week-ends et les vacances scolaires.

LA SCOLARITÉ

Tous les jeunes sont inscrits dans un cursus scolaire et/ou pré-professionnel. Comme les années précédentes, nous avons continué à solliciter les différents établissements scolaires publics et privés afin de répartir les enfants dans ces différents lieux (écoles primaires et collèges) et de répondre au mieux aux projets des jeunes (MFR, lycée, CCI, etc...). Un travail de fond et collaboratif avec les établissements nous permet d'adapter quand le besoin se fait sentir de soutenir le parcours des enfants pour qu'ils ne décrochent pas.

DES ATELIERS

L'intervention de l'association fertoise « Au Clair de la lune » a permis à un groupe de 8 enfants de travailler autour d'un conte qui leur a été lu et de décliner cette lecture sur une activité manuelle. Ces séances ont eu lieu une fois par mois.

LES VACANCES

Quelques séjours, en groupe, ont permis aux jeunes de sortir du quotidien de l'institution et de prendre un "bol d'air", que ce soit à la campagne, au bord de la mer ou à la montagne. Ces séjours sont des temps forts dans la vie de l'institution. Ils permettent aux uns et aux autres de partager des activités et des centres d'intérêt en dehors de l'institution, ce qui participe à créer du lien entre les jeunes d'une même



SÉJOURS

Des enfants ont été inscrits en centres de loisirs sur des temps précis lors des vacances. La durée des séjours peut varier de quelques jours à deux semaines en moyenne par jeune concerné pendant l'été. D'autres enfants sont partis en centre de vacances et quelques autres ont rejoint des familles d'accueil relais.

Nous constatons que ces séjours sont de plus en plus compliqués à organiser, d'une part en raison des coûts que cela implique sur notre budget et, d'autre part, en raison de problèmes comportementaux de certains enfants, qui ne permettent pas leur inscription sur les centres de loisirs ni les centres de vacances, faute de personnel formé pour leur accueil. C'est pourquoi il est important de renforcer notre équipe éducative afin de permettre ces temps d'évasion, indispensables à la construction des enfants.

DES NOUVELLES DES ANCIENS RÉSIDENTS

Régulièrement d'anciens jeunes qui ont été accompagnés pendant leur enfance à la MECS viennent à notre rencontre pour donner de leurs nouvelles. Ce sont des moments toujours très agréables à vivre, aussi bien pour les jeunes qui peuvent se positionner comme adulte accompli que pour les éducateurs qui se rendent compte de l'importance du travail qui a été fait avec ces enfants.

ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS

INSTITUT MEDICO-EDUCATIF (DAME) « LE NID DES BOIS »

MANOU (28- EURE-ET-LOIR)



UN CONTEXTE ASSOCIATIF PORTEUR ET INNOVANT

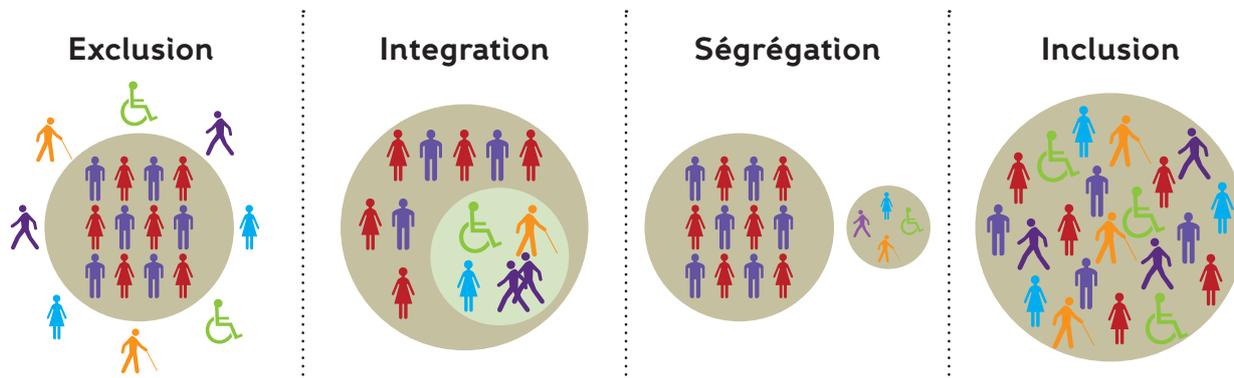
L'Association « La Maison Maternelle » porte depuis 2018 le projet de transformation de son IME de Manou en Dispositif d'Accompagnement Médico Educatif (DAME). Il s'agit d'une nouvelle étape d'une volonté continue de s'adapter aux orientations nationales en matière de politique d'accompagnement des personnes en situation de handicap. Cette transformation dans sa réalisation concrète s'est déroulée tout au long de l'année 2019.

Le DAME de Manou intervient et accompagne les personnes dans le cadre de l'action sociale et médico-sociale, qui « *tend à promouvoir l'autonomie et la protection des personnes, la cohésion sociale, l'exercice de*

la citoyenneté, à prévenir les exclusions et à en corriger les effets » (article L.116-1 de la loi 2002-2).

Concrètement : l'IME « Le Nid des Bois » mettait l'accent sur la socialisation et l'intégration. Le DAME, lui, s'est profondément inscrit dans une dynamique d'inclusion. Pour ce faire, il vise une société plus inclusive par le biais de l'école où chaque enfant accompagné sur le DAME est inscrit avant son arrivée. Ensuite, avec les équipes pédagogiques et éducatives, un protocole personnalisé est réalisé. L'enfant peut aller de quelques heures jusqu'à une présence à temps complet en école ou en collège. Avec le DAME, l'enfant effectue ses temps de scolarisation dans son école de secteur ou de village. L'IME était déjà dans cette dynamique depuis 2016 puisque des inclusions en écoles étaient réalisées.

Voici un schéma qui explique bien l'inclusion :



ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS

Avec le passage en DAME ? nous observons que l'inclusion permet à l'enfant d'évoluer dans son bassin de vie. Il est connu des autres enfants de son quartier et les connaît. Au-delà de l'école, quand cela est possible, l'inclusion se réalise sur les domaines de la culture, des loisirs, du sport.

L'enfant en inclusion est avec les autres enfants de l'école, notamment sur les temps collectifs de récréation. Quand Enzo revient de l'école, il est fier de dire aux enfants de Manou : « *j'étais à l'école ! C'était bien !* » Il raconte ce qu'il y a fait...

Bien que les enfants se sentent bien au sein du DAME de Manou, et quand ils se sentent prêts, ils sont quand même très fiers d'aller ou de retourner à l'école.

LES ACTIVITÉS À VISÉE INCLUSIVE SUR LE DAME

Certaines activités extérieures, comme le poney et l'équithérapie, sont menées de manière conjointe aux heures de fréquentation des écoliers ordinaires. Ces expériences ont montré leur intérêt en permettant à des enfants, qu'ils soient du DAME ou non, de se rencontrer. C'est également l'occasion pour certains de se confronter à une situation nouvelle et de vivre une expérience de socialisation où ils montrent leur capacité d'adaptation. En effet, certains enfants manifestent des comportements différents selon qu'ils sont avec les éducateurs qu'ils connaissent ou qu'ils sont avec les animateurs des activités de loisirs qui ne sont pas du DAME. C'est, en fait, l'occasion d'une nouvelle situation d'apprentissage.

En 2019, il est décidé de réserver une demi-journée par semaine à des activités décloisonnées. Chaque mercredi après-midi, les éducateurs proposent des ateliers ouverts à tous les enfants, quel que soit leur groupe de référence. Les enfants y sont inscrits en fonction de leurs besoins spécifiques définis dans leur projet individualisé. A chaque fois, l'inclusion est recherchée et nous mettons tout en œuvre pour accompagner l'enfant sur des activités extérieures.

Ce mode de fonctionnement se révèle dynamique tant auprès des enfants que des adultes. Il introduit la possibilité d'individualiser l'accompagnement au sein

d'un collectif de groupe.

Les activités partagées visent l'ouverture de l'enfant vers d'autres enfants et d'autres adultes que ceux qu'il fréquente habituellement. C'est un aspect important dans le travail de socialisation : permettre aux enfants de se détacher de leur groupe, que ce soit au niveau des personnes (adultes ou enfants) ou des lieux. Ce décloisonnement peut également permettre l'ouverture à des intérêts nouveaux à travers la proposition d'activités nouvelles.

Un exemple :

M.J est âgée de 8 ans et demi, elle est accueillie dans le groupe des petits. Elle présente des troubles envahissants du développement qui se manifestent par de l'agitation et de l'excitation, entraînant chez elle un manque de concentration. Elle bénéficie chaque matin d'une inclusion scolaire dans l'école primaire de son village. Avec son enseignante, nous adapterons ses temps d'inclusion en tentant de ne pas les réduire.

Les capacités et les problématiques des enfants de son groupe de vie sur le DAME sont très hétérogènes. Elle fait partie des enfants les plus efficaces, avec une capacité de compréhension et de socialisation meilleure que la plupart de ses camarades.

Dans un premier temps, nous lui avons permis de profiter de temps de décloisonnement avec un adulte de son groupe et d'autres enfants, dans le cadre d'une activité « *Poney* » le mercredi après-midi. Puis, nous lui avons proposé d'y être sans l'adulte habituel. Aujourd'hui, c'est la famille qui l'accompagne et tout se passe très bien. Le DAME est, dans ce cas, dans la recherche permanente de solutions adaptées inclusives. Il est centre de ressources pour les parents qui peuvent demander de l'aide, un appui ponctuel ou simplement venir échanger avec les acteurs du DAME.

De ce fait, les travailleurs sociaux ont désormais à se repositionner dans une fonction de socialisation des enfants et à travailler à l'adaptation des pratiques éducatives afin de favoriser l'adéquation des possibilités de l'enfant et des ressources de son environnement d'origine.

On peut ainsi dire que la politique d'inclusion impose à la personne en situation de handicap, à son entourage et à la société en général, des efforts d'acceptation de l'autre.

ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS

ETABLISSEMENT ET SERVICE D'AIDE PAR LE TRAVAIL - ESAT
« ATELIERS DES PORTES DU PERCHE »

LA LOUPE (28- EURE-ET-LOIR)



L'établissement, comme l'année précédente, a son effectif total, soit 42 postes à temps plein, représenté par 47 travailleurs dans les différents ateliers. C'est une équipe composée de 38 hommes et de 9 femmes.

La capacité d'accueil actuelle étant de 42 travailleurs à temps plein, 8 sont à temps partiel.

L'ESAT ENCOURAGE ET ACCOMPAGNE LE TRAVAIL EN AUTONOMIE.

De plus en plus, nous tentons de confier des tâches en autonomie aux travailleurs de l'ESAT.

En 2019, nous avons procédé à des modifications organisationnelles.

Chantiers espaces-verts

Par exemple, une fois par semaine environ, des travailleurs de l'équipe « *Entretien des espaces verts* » se rendent en autonomie, par groupes de 4, sur des chantiers clients. Lors de ces travaux, les tâches et l'organisation sont définis en amont (trajet, matériels nécessaires, gestion du temps de travail sur le chantier et des temps de pause, communication avec le client, etc.). Tout est organisé afin d'optimiser le temps et d'obtenir une prestation de grande qualité une fois sur place. Au début, les moniteurs viennent régulièrement, puis s'effacent au cours du temps. Les travailleurs peuvent à

tout moment joindre le moniteur grâce à un téléphone mis à leur disposition à chacun de leurs déplacements.

Les travailleurs qui font partie de l'équipe autonome « *espaces verts* » nous livrent leurs avis sur cette nouvelle façon de travailler :

« Nous aimons bien pouvoir nous rendre de temps en temps sans les moniteurs sur des chantiers. Le travail se fait dans une bonne ambiance, ça se passe bien entre nous et nous apprécions avoir des responsabilités. On est comme tout le monde, comme des ouvriers normaux. »

Du côté des clients, qui ne s'adressaient auparavant quasiment qu'aux moniteurs, les choses changent car ce sont maintenant les travailleurs qui sont les interlocuteurs directs avec lesquels les échanges se font.

La livraison des commandes

L'activité livraison à l'ESAT est en constante augmentation. Le souhait de réaliser les livraisons en autonomie a germé conjointement entre accompagnants et travailleurs et s'est concrétisé au fil du temps. L'établissement a décidé

ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS

de mettre en place des équipes de 2 personnes pour livrer des commandes, sans l'accompagnement du moniteur. Ces livraisons ont d'abord été effectuées à proximité de l'ESAT, puis jusqu'à Nogent-le-Rotrou, à une vingtaine de kilomètres. L'équipe autonome a été accompagnée par un moniteur d'atelier de l'ESAT lors des premières livraisons. C'est seulement après une validation de conduite correcte et du respect des procédures réalisée par un moniteur de l'ESAT que l'équipe peut désormais effectuer des livraisons en autonomie.

Anthony, responsable de l'atelier « *conditionnement et sous-traitance* » nous donne son ressenti :

« C'est souvent le projet des travailleurs d'avoir la possibilité de travailler en autonomie. Avec la mise en place de ces livraisons, l'équipe est responsabilisée tout au long du processus et l'esprit d'équipe est naturellement présent. Nos clients sont toujours avertis en amont que leur livraison va être faite par une équipe autonome. Au cours du temps, les relations entre travailleurs et clients deviennent naturelles et certains partenaires avouent qu'ils ne perçoivent plus qui est en situation de handicap ou pas. Pendant que les travailleurs sont en livraison, je peux consacrer davantage de temps aux autres sur l'atelier. Les travailleurs, eux, sont ravis de constater que nous leur faisons confiance et, naturellement, d'autres s'inscrivent dans le projet d'autonomie. »

La double vocation de l'ESAT est d'offrir aux travailleurs des activités à caractère professionnel ainsi qu'un soutien médico-social et éducatif en vue de favoriser leur épanouissement personnel et social. Aujourd'hui vient s'ajouter l'inclusion professionnelle. L'inclusion des personnes en situation de handicap au sein de la société a toujours été un choix affirmé et une réelle volonté politique de l'ESAT de La Loupe.

Cela se réalise par un ensemble d'actions visant à permettre à la personne de s'inscrire dans une vie sociale, de s'engager, d'interagir socialement, aussi bien dans ses relations avec ses proches, le voisinage, les autres résidents d'un établissement ou service que dans les activités, lors des déplacements...

Depuis 2013, le nombre de personnes qui ont bénéficié d'une période de mise à disposition en entreprise n'a cessé d'évoluer. Au fil des années, nous avons vu croître la demande des entreprises pour l'accueil de travailleurs en situation de handicap. Cela a créé une véritable émulation chez nos travailleurs et nous avons pu mesurer une forte augmentation des demandes pour découvrir le milieu ordinaire.

L'ESAT, à travers la mise à disposition en milieu ordinaire, permet à des travailleurs d'exercer un métier au sein d'entreprises ordinaires sans accompagnement éducatif quotidien. L'objectif de ces détachements est de développer des compétences pour des métiers non proposés en intra, de développer de nouvelles compétences, de développer l'autonomie, le savoir-être ou encore la confiance. Dans certains cas, ce dispositif permet aux travailleurs de l'ESAT d'appréhender le travail

en milieu ordinaire dans l'objectif d'accéder ensuite à un emploi hors du secteur du travail protégé. Dans le cadre de l'inclusion vers le milieu ordinaire de travail, l'ESAT s'investira davantage en développant des passerelles avec la mise en place de journées découvertes, visites d'entreprises, développement de stages. L'objectif est de concrétiser des projets d'inclusion en milieu ordinaire pour les Travailleurs qui en ont le souhait et les capacités, et pour lesquels des possibilités d'inclusion existent au niveau local.

Nous mettons tout en œuvre pour favoriser le contact avec le milieu ordinaire dans une visée inclusive. A cet effet, les professionnels développent un travail en réseau important sur le territoire, notamment avec des entreprises partenaires (Manufactures du château du groupe Mousquetaire, Société Meunier Palettes, MTS, Décathlon, Mairie de La Loupe, Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, etc.).

Aujourd'hui, cette prestation est une co-construction entre le travailleur ESAT et l'équipe pluridisciplinaire autour de son projet personnalisé, qui permet à la personne de structurer son parcours au sein de l'ESAT (évolution des compétences, changement d'atelier...). Pour ce faire, des entretiens individuels sont proposés ainsi que des supports objectifs d'évaluation des compétences afin de faciliter le repérage et la projection de chacun. Dans le cadre de ce projet, un éventail de possibilités sera proposé à la personne afin qu'elle atteigne les objectifs souhaités. Afin d'en faciliter la compréhension et la mise en œuvre, le projet est exprimé dans un langage simple et accessible, nous envisageons le FALC (Facile A Lire et à Comprendre).

LES ATELIERS

Atelier « Sous-Traitance et Conditionnement »

Cet atelier accueille 27 personnes encadrées par 2 moniteurs d'Atelier. Il fonctionne en pluriactivités créées au sein du même volume, ceci permettant de rompre avec une certaine monotonie.

Il favorise l'autonomie de la personne de par l'adaptabilité aux différents postes de travail, la confiance et la liberté de mouvement qui lui sont attribuées, tout en créant une dynamique dans le groupe. L'atelier n'est pas mécanisé afin de favoriser le travail manuel et la participation de chacun, notre choix étant de continuer à privilégier « *l'humain à la machine* » autant que c'est possible. L'atelier « *sous-traitance et conditionnement* » a encore connu cette année un essor important. Notre premier partenaire est toujours l'Entreprise adaptée « *Manufactures du Château* » du groupe Mousquetaire. Nous renforçons notre partenariat avec l'entreprise MTS depuis une année elle fabrique des aménagements de camions (pompiers, EDF etc.) Enfin, nous poursuivons notre partenariat avec notre nouveau signataire « *Sub Bois* » qui propose des déclinaisons variées d'aménagements en bois.

ACTIVITE DES ETABLISSEMENTS

Atelier « Entretien Espaces-verts »

Cet atelier, qui compte 6 travailleurs, est encadré par 2 moniteurs d'Atelier. Réparties sur plusieurs chantiers, 1 à 2 équipes effectuent des travaux d'entretien de jardins et d'espaces verts (taille de haies, tonte, nettoyage de massifs, ramassage de feuilles, etc.). L'ensemble des travailleurs s'inscrit dans un parcours d'apprentissage technique et théorique progressif, en lien avec leur projet professionnel individualisé :

- Tonte des pelouses,
- Entretien des espaces urbains,
- Taille des haies,
- Entretien des massifs,
- Ramassage de feuilles, etc.

L'atelier Entretien des jardins voit son activité en constante augmentation et ne connaît plus de saisonnalité. Nous avons de plus en plus d'entreprises qui souhaitent un entretien annuel.

Atelier « Fabrication de palettes de transport »

Il y a 12 travailleurs au sein de cet atelier, encadré par un moniteur d'atelier. Les travailleurs de cet atelier ont acquis un réel « savoir-faire » qui autorise un partenariat de qualité avec quelques enseignes. Une grande société nous commande des boîtes de transport pour produits fragiles qui nécessitent un savoir-faire plus important que de simples palettes de transport. Nous avons des demandes croissantes et nous ne pouvons répondre à toutes.

Atelier « self-service et hygiène des locaux »

Deux travailleurs sont affectés à cet atelier, encadré par une monitrice d'atelier. L'entretien des locaux concourt à l'hygiène générale de l'ESAT. Il concerne

les étapes de nettoyage-désinfection permettant une maîtrise du niveau de contamination microbienne de l'environnement. Cet atelier constitue un pilier central de la prévention du risque infectieux en milieu protégé. Nombreuses sont les preuves quant au rôle que les surfaces et l'environnement du patient jouent dans la transmission des infections associées aux soins. Cet atelier est chargé d'assurer la préparation du self. Il doit aussi faire la liaison « chaude » des plats entre la cuisine centrale, située au sein du DAME de Manou à 5 kilomètres, et l'ESAT. C'est une personne en situation de handicap qui fait le trajet avec un véhicule de l'établissement.

LE CONSEIL DE VIE SOCIALE

Le Conseil de Vie Sociale a bien fonctionné cette année, il s'est réuni trois fois. Il est bien inscrit dans la vie de l'ESAT. Les travailleurs préparent leurs demandes qu'ils transmettent au Président, qui a été élu parmi les travailleurs en situation de handicap, afin d'être représentés au sein de cette instance. Cette dernière permet l'amélioration des services offerts aux bénéficiaires en terme de confort et de services (Fontaine à eaux chaude et froide, distributeur de boissons et soupes, etc.). Mais, surtout, le CVS permet de travailler sur le quotidien et d'organiser l'adhésion à des mutuelles ou encore l'organisation des vacances.

Les travaux d'extension ont commencé en juillet 2019. C'est une petite révolution à l'ESAT. Révolution positive où, chaque matin et chaque soir, travailleurs et accompagnateurs regardent et commentent les avancées, les difficultés, l'actualité en bref. Les travailleurs de l'ESAT sont ravis et fiers de voir en direct la réalisation de leur nouvel atelier, moderne, spacieux et superbe.

Nous remercions vivement Monsieur Thomas FOUSSE, généreux donateur, sans lequel ce projet eût été plus compliqué à réaliser.

AVANT



APRÈS



PROJETS / PERSPECTIVES POUR 2020

Les travaux de l'extension de l'ESAT ont débuté en juillet 2019. La préparation du terrain, l'arrivée d'engins massifs et bruyants ont « bousculé » le calme relatif habituel. Chaque étape est un véritable événement tant pour les travailleurs que pour l'ensemble des salariés. C'est aussi la concrétisation du travail mené.

Au-delà de l'événement, cette extension va permettre d'avoir un véritable atelier de fabrication aux normes actuelles en matière de bruit, de confort et de sécurité. Par ailleurs, nous allons récupérer de l'espace pour pouvoir stocker.

L'atelier menuiserie et l'atelier fabrication de palettes de transport généraient beaucoup de bruit dans les locaux de l'ESAT en raison de leur situation intra-muros. Ils gênaient l'environnement sonore des autres ateliers plus silencieux, tels que celui de conditionnement ou de sous-traitance.

Par ailleurs, les salles de repos, d'aide et de soutien, l'infirmerie ou encore le secrétariat subissaient des épisodes bruyants selon l'activité des ateliers

susnommés.

Le chantier de rénovation de toutes les fenêtres est terminé. Cela offre un confort appréciable tant l'été que l'hiver, au niveau thermique mais également au niveau sonore.

Des investissements financiers devront se poursuivre durant les années à venir tant en achat d'outils de production « propres » qu'en formations des encadrants et des personnes en situation de handicap, afin de s'adapter aux pratiques dans un contexte qui évolue. Nous devons par exemple envisager l'achat d'outils moins polluants, moins bruyants et plus simples à utiliser pour l'entretien des espaces verts.

Nous allons, dans la mesure du possible, intensifier notre travail autour de l'inclusion en entreprise adaptée et en milieu ordinaire.

Enfin, l'année 2020 sera surtout centrée sur l'aménagement de l'extension et de sa mise en service, ainsi que sur la préparation de l'équipe autour du virage inclusif.



Association fondée en 1891
et reconnue d'utilité publique
par décret du 29 janvier 1899

Siège administratif
6-8, rue Emile Dubois
75014 Paris

Tél. : 01 43 22 60 16
Fax : 01 43 27 54 17
contact@lamaisonmaternelle.fr

www.lamaisonmaternelle.com
www.lamaisonmaternelle.fr